

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chauffeurs routiers Question écrite n° 6306

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui indiquer pour quelles raisons les transporteurs étrangers victimes des barrages organisés par les transporteurs français en grève ont droit à une indemnisation et pour quelles raisons les automobilistes français n'auraient alors pas le même droit que les routiers étrangers.

Données clés

Auteur: M. Jean Louis Masson

Circonscription: Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6306 Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement et transports Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4032 **Question retirée le :** 22 décembre 1997 (Fin de mandat)